



**FICHE D INSCRIPTION SAISON 2020-2021**  
Du 19 /09/2020 au 10/07/2021

**LE SHALA (Cours de Yoga)**  
20bis rue Lafaurie de Monbadon  
33000 BORDEAUX

**Merci de lire attentivement la fiche d'inscription avant de signer :**

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Profession : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : ..... Email : .....

**FRAIS D'ADHÉSION QUEL QUE SOIT LE FORFAIT OU LES COURS OCCASIONNELS CHOISIS (SAUF COURS D'ESSAI) : 10 € À L'ORDRE DE *ADHO MUKHA & CO ( ADHÉSION À RENOUVELER CHAQUE ANNÉE SAUF POUR LES PERSONNES AYANT COTISER EN JUIN 2020 OU PLUS TARD)***

***(REMISE DE 10% POUR LES ENSEIGNANTS YOGA, ÉTUDIANTS, PERSONNES AU CHÔMAGE ET AU RSA ET POUR TOUTE PRÉ -INSCRIPTION AVANT LE 15 AOÛT 2020)***

### LES FORFAITS

**Forfait annuel** : calculé sur 40 semaines

**Forfait par période** : calculé sur 12 à 13 semaines

- Forfait annuel (19/09-10/07)** pour 1 crs/sem référent **490 €/440 €**
- Forfait annuel illimité** pour 2 crs/sem référents( 1 cours en plus suivant la disponibilité) **790 €/710 €**
- Forfait période 1 (19/09-19/12)** pour 1 crs/sem référent : **190 €/170 €**
- Forfait période 1** pour 2 crs /sem référents : **290 €/260 €**
- Forfait période 2 ( 5/01 -06/04)** pour 1 crs/sem référent : **190 €/170 €**
- Forfait période 2** pour 2 crs /sem référents : **290 €/260 €**
- Forfait période 3 (06/04 -10/07)** pour 1 crs/sem référent : **190 €/170 €**
- Forfait période 3** pour 2 crs /sem référents : **290 €/260 €**

### COURS OCCASIONNELS OU CONSECUTIFS

- Cours d'essai 10€**
- Cours à l'unité 18 € / 16€**
- Cours supplémentaire (même semaine) 13€/11€**
- Carte de 10 cours** (valable 6 mois) **150€/135€**
- Période estivale en illimité** (hors abonnement ) du du 13/07 au 15/08 : **79€** (offre adhérents) / **89€** (non adhérents)

- **Vacances et semaines aménagées avec remplacements**
- fermeture à Noël (du 19/12 au 5/01/21)
- à l'ascension : du 10 au 15/05/21
- Du 2 au 8/05 : semaine allégée et remplacements
- semaines du 12/07 au 21/07 : stage intensif ashtanga au shala (pas de cours)
- Cours du samedi matin annulé une fois par mois et remplacé par une led class le dimanche de la semaine suivante (dates à vérifier sur le site ou sur place, sur le tableau d'annonce du Shala

## **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Paiement en plusieurs fois possible

Mode de paiement :  espèces  Chèque  Nombre de chèques :....

Chèque libellé à l'ordre de **Adho mukha & Co.**

N° Chq :.....

N° Chq :.....

N° Chq :.....

N° Chq :.....

## **MONTANT TOTAL :**

adhésion annuelle (chèque séparé) 10 € (**Adho mukha & Co.**) + ..... = .....

## **CHOIX DU (DES) COURS RÉFÉRENTS (JOUR(S) ET HEURE(S):**

.....

*Les cours seront réglés à l'inscription dans leur totalité.*

*En cas d'absence de votre part, les cours pourront être rattrapés sur la période d'abonnement, mais ne feront pas l'objet d'un remboursement ou d'un report sur la période ou l'année suivante, sauf en cas de force majeure (maladie, accident, déménagement, perte d'emploi : un justificatif sera demandé).*

*Pas de délai de rétractation.*

*Fournir un certificat médical pour la pratique du Yoga en cas de problème de santé au moment de l'inscription.*

## **SITUATION COVID 19/CONFINEMENT (À LIRE ATTENTIVEMENT)**

**En cas de reconfinement , les solutions suivantes seront offertes et chaque partie , une fois l'inscription signée , s'engagera à les respecter :**

- Le shala s'engage à mettre en place des cours en ligne ZOOM , sur les horaires de votre ou vos cours référents, afin que vous puissiez continuer votre pratique, mais depuis chez vous.

- concernant les cartes, 1/2 cours zoom sera décompté sur votre carte en présentiel au shala et/ou la validité des cartes sera repoussée si vous ne pouvez assister aux cours en ligne.

- si les cours zoom ne sont définitivement pas envisageables pour vous pour une quelconque raison : un rattrapage de cours sera possible lors de la reprise, ou en dernier recours, un remboursement mensuel de votre mois en cours (possible uniquement si vous avez fourni une série de chèques mensuels au préalable, lors de votre inscription. Le chèque mensuel ne sera alors pas encaissé).

- les pré-inscriptions jusqu'au 15/08 font foi d'inscription. Elles sont, tout comme les inscriptions à partir du 19/09 un engagement . En aucun cas, elles ne pourront être annulées et faire l'objet d'un remboursement dès l'instant qu'elles auront été remises et signées, sauf pour cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif : maladie (demande d'un certificat médical) , déménagement , perte d'emploi.

**Date :**

**Signature avec Mention « lu et approuvé »**

